

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2016

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mil seize,
Le 24 février,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 12 février 2016

Présents : les membres du Conseil Municipal

Excusés : Hugues ROSSET, Jean-Michel DRAPEAU

Pouvoirs : Hugues ROSSET à Marc MEO

Secrétaire de séance : Madame MORLOTTI Isabelle

1 – Elaboration du PLU : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) par Monsieur SOM, du bureau d'études ATELIER DU TRIANGLE

20 h – Monsieur le Maire ouvre le débat sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il rappelle les conditions dans lesquelles la révision du Plan d'Occupation des Sols valant transformation en Plan Local d'Urbanisme a été mise en œuvre, et à quelle étape de la procédure il se situe. Il rappelle les motifs de cette révision.

Puis Monsieur SOM, urbaniste de l'Atelier du Triangle en charge du projet, conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme présente le PADD et explique le déroulement du projet jusqu'en Mars 2017.

Il répond aux questions de Caroline ROLLINSON et Isabelle MORLOTTI sur :

- Le type d'habitat
- L'estimation de croissance
- L'ENS

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations du PADD conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme.

21h15 – Monsieur le Maire clos le débat.

Cette présentation ne nécessite pas de délibération du Conseil.

2 – Modalités de revente d'une parcelle du Lotissement du Clusy

Monsieur Olivier BEATRIX a demandé par courrier à Monsieur le Maire l'autorisation de revendre la parcelle du Lotissement du Clusy qu'il avait acquise en 2008, alors qu'il n'a entrepris aucune construction sur cette parcelle, comme l'y obligeait le règlement du lotissement.

Monsieur le Maire a pris rendez-vous le 19 mars 2016 avec Maître DOGNETON, Notaire à ARTEMARE, afin de connaître les clauses de l'acte de vente initial ainsi que les possibilités et modalités d'une éventuelle revente.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas prendre de délibération ce soir et d'attendre les conclusions de l'entrevue avec le notaire.

Cette question sera à l'ordre du jour du prochain Conseil, Monsieur BEATRIX ayant besoin d'une réponse.

3 – Structure multi-accueil de CULOZ : avenant

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 juin 2013 autorisant une convention avec la Commune de CULOZ pour réservation de 500 heures annuelles à attribuer aux familles résidentes de BEON.

Il informe les conseillers que le 21 janvier dernier, Isabelle MORLOTTI et lui-même ont rencontré Monsieur le Maire de CULOZ, son adjointe en charge des Affaires Sociales, Monsieur Sébastien VALLA, Directeur général des services de CULOZ et Mme la Directrice du Multi-accueil de CULOZ.

Madame Isabelle MORLOTTI explique aux Conseillers la problématique et le résultat de la discussion, avec le coût associé.

Considérant que toutes les heures réservées par la Commune de BEON ont déjà été attribuées à des familles pour l'année 2016, et que le nombre de 500 heures est par conséquent insuffisant,

Considérant que la Commune de LAVOURS, également signataire d'une convention avec la Commune de CULOZ, n'a pas utilisé toutes ses heures prévues pour 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de signer un avenant à la convention signée avec la Commune de CULOZ pour réserver 500 heures annuelles supplémentaires à la structure multi-accueil de CULOZ, pour 2016 et 2017, soit jusqu'au 1er janvier 2018, date butoir de la convention actuelle.
- de racheter les heures non utilisées par la Commune de LAVOURS pour l'année 2016 (soit 976 heures).

Madame la Directrice du Multi accueil s'est engagée à attribuer 50 % des heures par enfant, afin que chaque famille ait droit à la même prise en charge, au prorata de ses besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, accepte ces propositions.

Une information sera faite aux familles.

4 – Informations et questions diverses

1) **Aménagement Salle LEON PONNET** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de remplacer l'armoire réfrigérée de la salle LEON PONNET. Monsieur Roland Valla présente les devis suivants :

- Entreprise TECA (73490 LA RAVOIRE) d'un montant de 2667.47 € HT,
- Entreprise CUNY (01000 BOURG-EN-BRESSE) d'un montant de 2190.00 € HT (grande armoire double),
- Entreprise CUNY (01000 BOURG-EN-BRESSE) d'un montant de 2180.00 € HT (2 petites armoires),

Le Conseil Municipal accepte la proposition de l'Entreprise CUNY d'un montant de 2190.00 € HT.

- 2) **Autorisation pour le paiement d'une facture à la Commune de CULOZ (aide alimentaire de la CROIX ROUGE)** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 21 juin 2010 autorisant la participation aux frais engagés par la Commune de CULOZ pour la distribution d'aide alimentaire aux demandeurs habitants de BEON. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin d'autoriser le paiement, avant le vote du budget 2016 de 78.24 € pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, autorise le paiement, avant le vote du budget 2016, de 78.24 € à la Commune de CULOZ pour la distribution d'aide alimentaire pour l'année 2014.

- 3) **Classement des archives de la Mairie par le CENTRE DE GESTION DE L'AIN** : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de signer un nouveau devis pour le tri et classement du fond des archives de la Mairie. En effet, le premier devis n'a pas tenu compte de la partie des archives stockées dans la Salle des Associations avant sa rénovation. Le montant de ce nouveau devis, préparé par le Centre de Gestion, s'élève à 2750 €.

Mme Isabelle MORLOTTI, en charge du dossier, informe les conseillers que nous sommes en attente de devis pour destruction des documents éliminables et pour la désinfection des documents contaminés par l'humidité du local destiné aux archives. Ces dépenses feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer accepte le devis du CENTRE DE GESTION, et autorise Monsieur le Maire à demander la subvention.

- 4) **Renouvellement du contrat d'assurance collective pour le personnel** :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CENTRE DE GESTION DE L'AIN, qui aide les Communes à la gestion de leur personnel, avait lancé en 2010 une consultation auprès de différents assureurs pour permettre aux Communes de l'Ain de bénéficier, en cas de maladie, accident du travail ou maternité, d'un contrat d'assurance collective, avec conditions et taux attractifs.

Suite à cette consultation, la Commune de BEON, avec d'autres Communes, a donc souscrit un contrat auprès de l'assureur GRAS SAVOYE, qui avait été désigné.

Ce contrat d'assurance arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient aujourd'hui de délibérer pour autoriser le CENTRE DE GESTION à lancer une nouvelle consultation pour la mise en place d'un nouveau contrat au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal appelé à se prononcer autorise le CDG de l'AIN à lancer une nouvelle consultation.

- 5) **Recomposition du Conseil Communautaire suite à l'adhésion de la Commune nouvelle GROSLEE-SAINT BENOIT** : Madame Caroline ROLLINSON, déléguée communautaire à la Communauté de Communes Bugey Sud, explique au Conseil Municipal que par délibération en date du 14 janvier 2016, la Commune nouvelle GROSLEE-SAINT-BENOIT a fait le choix d'intégrer la Communauté de Communes Bugey Sud. Ce choix a été entériné par le Préfet de l'Ain dans un arrêté du 29 janvier 2016.

La Communauté de Communes Bugey Sud, par délibération en date du 10 février 2016 demande à Monsieur le Préfet de l'Ain de surseoir à la nécessité de recomposer le conseil communautaire jusqu'à la fin du présent mandat. Le Conseil Municipal délibère également en ce sens.

- 6) **Fusion des Communes** : le 15 février dernier, Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion organisée à l'initiative de Monsieur Xavier VINCENT, Maire de SAINT MARTIN DE BAVEL, pour une discussion informelle sur les fusions de Communes.

La démarche étant à poursuivre, Monsieur le Maire demande aux conseillers si au moins l'un d'entre eux souhaite l'accompagner à la prochaine rencontre. Monsieur Julien BOIS se porte volontaire.

- 7) **Chemin de la Conche** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin de la Conche est qualifié de chemin d'exploitation. Ce chemin a nature à desservir les parcelles privées ou agricoles détenues par plusieurs propriétaires. Le chemin de la Conche n'est pas un chemin rural ou communal: son accès est réservé aux seuls propriétaires des parcelles.

- 8) **Aménagements pour la sécurité vers l'école** : un courrier d'explications et de recommandations va être adressé aux parents d'élèves ainsi qu'aux riverains.

FIN DE LA SEANCE : 23h30

